<u>PTE RENDU SUCCINCT DU 11 AVRIL 2008</u>

L'an deux mil huit, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois avril, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents: M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Pascal GEORGE et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Absents: Mme Chantal LEFEVRE qui donne pouvoir à M. Pascal GEORGE,

M. Alain CORDIER qui donne pouvoir à M. Alain CRISTOFOLI,

M. Michel LECACHEUX qui donne pouvoir à Marc ALLES

M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à M. Francis MAILLET.

Secrétaire de séance : M. Maurice CHANCLUD.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des Communes.

- Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.
- Proposition de nouveaux commissaires pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.
- Changement d'adresse pour le siège social du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Rémarde.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT du maître d'œuvre, réalisant le contrat rural.

Un contrat, engageant un architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du contrat rural de la commune de Longvilliers, a été signé le 20 juin 2007. En raison de la complexité et d'un calcul plus précis du coût prévisionnel du montant des travaux, les honoraires de l'architecte ont été augmentés d'un montant supérieur à 5%. Selon le code des marchés public, il faut l'accord du Conseil Municipal pour régler cet avenant. La Commission d'Appel d'Offres a donné son accord le 05/04/2008. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les conditions de l'avenant et Autorise M.le Maire à signer l'avenant N°1.

TAUX D'IMPOSITION 2008

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le vote avait déjà eu lieu le 4 mars 2008, mais qu'en raison de la complexité du calcul du coefficient de variation proportionnelle des différentes taxes, ces taux étaient approximatifs car le logiciel de la trésorerie n'était pas disponible et le calcul avait du être réalisé manuellement. Comme il y avait renouvellement du Conseil ceux-ci pouvaient être revotés. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, Vote une augmentation des quatre taxes à savoir :

	Année 2007	Année 2008	Année 2008
		Déjà voté en mars	revoté en avril
Taxe d'Habitation	3.81%	3.92%	3.94%
Taxe Foncière (bâti)	5.03%	5.18%	5.20%
Taxe Foncière (Non bâti)	39.09%	40.26%	40.43%
Taxe Professionnelle	8.92%	9.30%	9.23%

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2008 -M 49

Vu que les comptes 040 et 042 ne sont pas équilibrés avec une différence de 0.27€, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier le budget et à inscrire Au budget M 49 : En investissement : Recette au compte 28151/040 : 18 908.73€ (-0.27€) et au compte 1022 : 3551.29€ (+0.27€). Le Budget M49 s'équilibre comme suit : Dépenses/Recettes d'exploitation 95 714.00 €, Dépenses/Recettes d'investissement 69 081.00 €

INDEMNITE DE CONSEIL allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes. M. le Maire expose qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal et du changement de comptable au 1^{ER} juillet 2008, l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes doit être votée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité Maintient l'indemnité de budget dont les modalités d'attribution restent inchangée, Décide d'attribuer à Melle THIVET receveur municipal actuel; l'indemnité de conseil à taux plein, pour une prestation globale d'assistance et de conseil jusqu'au 30 juin 2008 et Décide d'attribuer, à la nomination en qualité de Receveur Percepteur de Monsieur Philippe CACALY, remplaçant de Melle THIVET, à compter du 1^{er} juillet 2008 la même indemnité.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

M. le Maire expose que le conseil municipal a pris une délibération le 30/06/2006 prévoyant le déplacement partiel de la zone NA dans les différents hameaux. Vu que la station d'assainissement de LA BATE est à saturation, et qu'il faudra la reconstruire. Vu l'obligation de négocier des terrains pour la construction d'un parking aux abords de la départementale 149 afin que les automobilistes prennent les transports en commun en toute sécurité. Qu' à la suite de la réunion du 1^{er} avril 2008 avec la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, celle-ci préconise une révision partielle du Plan d'Occupation des Sols par dossiers ou motifs. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** M. le Maire à signer une (des) convention (s) avec la Direction Départementale de l'Equipement et

de l'Agriculture pour la (les) révision (s) partielle (s) du Plan d'occupation des Sols selon le (les) motifs plus avancés évoqués ci-dessus.

Proposition de nouveaux commissaires pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. M. le Maire expose que la durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal . De nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Cette commission outre le Maire : M. Marc ALLES et l'adjoint délégué : M. Maurice CHANCLUD, qui en assure la présidence, comprend six commissaires. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par les soins des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste de commissaires. Cette liste est affichée en Mairie..

CHANGEMENT D'ADRESSE pour le siège social du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Rémarde. M. le Maire expose que la Mairie de Saint Arnoult en Yvelines souhaite disposer des locaux occupés par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Rémarde et que la Mairie de La Celle Les Bordes accepte de mettre à disposition des locaux pour accueillir le Syndicat par conséquent, il est décidé de modifier l'article 3 des statuts en fixant le siège du Syndicat à la mairie de La Celle Les Bordes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert du siège social du Syndicat à la Mairie de La Celle Les Bordes.

QUESTIONS DIVERSES:

INCIDENT BUS SCOLAIRE: M. le Maire rapporte qu'un incident est survenu dans un autobus desservant les communes de Rochefort, Bullion, Bonnelles et Longvilliers, transportant les élèves au collège des Trois Moulins à Bonnelles. Un problème technique au niveau d'une courroie d'alternateur a entrainé l'émanation d'un gaz toxique dans l'habitacle de l'autobus. Le chauffeur a décidé de faire descendre les enfants (rond-point de Renault) qui sont venus à pieds au collège. Le principal ayant été prévenu dés 8 heures a décidé d'appeler les pompiers. Les pompiers ont alors prévenu le SAMU puis la gendarmerie. Aucun état grave n'a été constaté par le médecin du SAMU. Cependant 6 élèves (dont certains bénéficient d'un suivi médical particulier) ont été hospitalisés pour observation.

SITE INTERNET DE LA MAIRIE: M. le Maire expose qu'une habitante de La Bâte est passée en mairie et a fait une offre de développement du site Internet de la Mairie de Longvilliers. Cette offre a été déposée par écrit le 11 avril 2008 en Mairie avec des réductions de coût et un paiement différé si la Mairie était intéressée. Il a été décidé de prendre cette décision après en avoir parlé à M. CORDIER qui a bénévolement crée ce site et M. ZUMBIEHL, informaticien nouvellement élu conseiller tout deux absents ce jour.

CEREMONIE DU 8 MAI 2008 : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le fils de l'aviateur dont l'avion avait été abattu au Petit Plessis a repris contact à l'occasion de cet événement et qu'il sera là à nouveau cette année pour déposer une gerbe. A cette occasion, un vin d'honneur sera offert aux participants à la Salle du Conseil à la Mairie de Longvilliers. M. le Maire demande à Mme LACROIX de bien vouloir servir d'interprète lors de la cérémonie.

M. le Maire informe :

- le Conseil Municipal du résultat de l'élection des Présidents, vice présidents, suppléants et secrétaires aux différents syndicats intercommunaux.
- du changement de nom de régisseur titulaire et suppléant pour les régies d'avance et de recette de la commune et du CCAS.
 - demande aux élus d'apporter une photo d'identité pour établir une carte d'identité d'élu.
- qu'une corbeille individuelle est à leur disposition en Mairie où sera déposé le courrier les concernant. A eux de venir la consulter.

La séance est levée à 22H15.

Pour extrait en Mairie le 15 avril 2008.